



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE REGION ILE
DE FRANCE

**RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°IDF-021-2018-05**

PUBLIÉ LE 25 MAI 2018

Sommaire

Mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale

IDF-2018-05-23-004 - Arrêté complémentaire n° 2 du 23 mai 2018 portant modification de la composition du Conseil de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie du Val-de-Marne CPAM-941-20180523R2 (1 page)	Page 3
IDF-2018-05-23-005 - Arrêté complémentaire N°1 du 23/05/2018 portant modification de la composition du conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales des Yvelines CAF-78-20180523R1 (1 page)	Page 5
IDF-2018-05-23-006 - Arrêté modificatif N°2 du 23/05/2018 portant modification de la composition du conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales des Hauts de Seine CAF-92-20180523R2 (1 page)	Page 7

Mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de
sécurité sociale

IDF-2018-05-23-004

Arrêté complémentaire n° 2 du 23 mai 2018
portant modification de la composition du Conseil
de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie du
Val-de-Marne

CPAM-941-20180523R2



Ministère des solidarités et de la santé

**Arrêté complémentaire n° 2 du 23 mai 2018
portant modification de la composition du Conseil
de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie du Val-de-Marne**

La ministre des solidarités et de la santé

Vu le code de la sécurité sociale et notamment les articles L. 212-2 et D. 231-1 à D. 231-4 ;

Vu l'arrêté ministériel du 1^{er} mars 2018 portant nomination des membres du conseil de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie du Val-de-Marne ;

Vu l'arrêté du 14 novembre 2017 portant délégation de signature à Madame Béatrice BARDIN, cheffe de l'antenne de Paris de la mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale ;

Vu la désignation formulée par la Fédération nationale des Accidentés du travail et des Handicapés (FNATH) ;

A R R Ê T E

Article 1^{er}

L'arrêté ministériel du 1^{er} mars 2018 susvisé est complété comme suit :

Article 1

En tant que représentants des institutions intervenant dans le domaine de l'assurance maladie :

- Sur désignation de la Fédération nationale des Accidentés du travail et des Handicapés (FNATH)
Membre suppléant Monsieur BONTEMPS Michel

Le reste est sans changement.

Article 2

La cheffe de l'antenne interrégionale de Paris de la Mission Nationale de Contrôle et d'Audit des organismes de Sécurité Sociale est chargée de l'exécution du présent sera publié aux Recueils des Actes Administratifs de la préfecture de la région Ile de France.

Fait à Paris, le 23/05/ 2018

La Ministre des solidarités et de la santé,

Pour la ministre et par délégation :

La Cheffe de l'antenne interrégionale de Paris la
Mission Nationale de Contrôle et d'Audit des
organismes de Sécurité Sociale

Béatrice BARDIN

Mission nationale de contrôle et d’audit des organismes de
sécurité sociale

IDF-2018-05-23-005

Arrêté complémentaire N°1 du 23/05/2018
portant modification de la composition du conseil
d'administration
de la Caisse d'Allocations Familiales des Yvelines
CAF-78-20180523R1



Ministère des solidarités et de la santé

**Arrêté complémentaire N°1 du 23/05/2018
portant modification de la composition du conseil d'administration
de la Caisse d'Allocations Familiales des Yvelines**

La ministre des solidarités et de la santé

Vu le code de la sécurité sociale et notamment les articles L. 212-2 et D. 231-1 à D. 231-4 ;

Vu l'arrêté ministériel du 23 janvier 2018 portant nomination des membres du conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales des Yvelines;

Vu l'arrêté du 14 novembre 2017 portant délégation de signature à Madame Béatrice BARDIN, cheffe de l'antenne de Paris de la mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale ;

Vu la désignation formulée par la Confédération Française des Travailleurs Chrétiens (CFTC) ;

A R R Ê T E

Article 1er

L'arrêté ministériel du 23 janvier 2018 susvisé est complété comme suit :

Article 1

En tant que représentants des assurés sociaux :

- Sur désignation de la Confédération Française des Travailleurs Chrétiens (CFTC) ;

Membre Titulaire: Monsieur Michel BANCAL (siège vacant)

Le reste est sans changement.

Article 2

La Cheffe de l'antenne interrégionale de Paris de la Mission Nationale de Contrôle et d'Audit des organismes de sécurité sociale est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de la région Ile de France.

Fait à Paris, le 23/05/ 2018

La Ministre des solidarités et de la santé,

Pour la ministre et par délégation :

La Cheffe de l'antenne interrégionale de
Paris la Mission Nationale de Contrôle et
d'Audit des organismes de Sécurité Sociale

Béatrice BARDIN

Mission nationale de contrôle et d’audit des organismes de
sécurité sociale

IDF-2018-05-23-006

Arrêté modificatif N°2 du 23/05/2018
portant modification de la composition du conseil
d'administration
de la Caisse d'Allocations Familiales des Hauts de Seine
CAF-92-20180523R2



Ministère des solidarités et de la santé

**Arrêté modificatif N°2 du 23/05/2018
portant modification de la composition du conseil d'administration
de la Caisse d'Allocations Familiales des Hauts de Seine**

La ministre des solidarités et de la santé

Vu le code de la sécurité sociale et notamment les articles L. 212-2 et D. 231-1 à D. 231-4 ;

Vu l'arrêté ministériel du 15 janvier 2018 portant nomination des membres conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales des Hauts de Seine;

Vu l'arrêté du 14 novembre 2017 portant délégation de signature à Madame Béatrice BARDIN, cheffe de l'antenne de Paris de la mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale ;

Vu la modification formulée par le Mouvement des Entreprises de France (MEDEF) ;

A R R Ê T E

Article 1er

L'arrêté ministériel du 15 janvier 2018 susvisé est modifié comme suit :

Article 1

En tant que représentants des employeurs:

- Sur désignation du Mouvement des Entreprises de France (MEDEF) ;

Membre Titulaire: Madame BEHIER Patricia

Le reste est sans changement.

Article 2

La Cheffe de l'antenne interrégionale de Paris de la Mission Nationale de Contrôle et d'Audit des organismes de sécurité sociale est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la préfecture de la région Ile de France.

Fait à Paris, le 23/05/ 2018

La Ministre des solidarités et de la santé,

Pour la ministre et par délégation :

La Cheffe de l'antenne interrégionale de Paris la Mission Nationale de Contrôle et d'Audit des organismes de Sécurité Sociale

Béatrice BARDIN